

Le présent document est important et nécessite votre attention immédiate. Si vous avez un doute quant à la manière d'y donner suite, consultez votre courtier en placement, votre courtier en valeurs mobilières, votre directeur de banque, votre avocat, votre comptable ou un autre conseiller professionnel. Aucune autorité en valeurs mobilières n'a approuvé l'offre ni ne s'est prononcée sur son caractère équitable ou son bien-fondé ni sur la pertinence des renseignements qui figurent dans le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

Le présent document ne constitue pas une offre ou une sollicitation adressée à une personne située dans un territoire où une telle offre ou sollicitation est illégale. L'offre ne s'adresse pas aux actionnaires situés dans un territoire où la présentation ou l'acceptation de l'offre serait contraire aux lois de ce territoire, et aucun dépôt ne sera accepté de la part de ces actionnaires ou pour leur compte. Toutefois, E-L Financial Corporation Limited peut, à son entière discrétion, prendre les mesures qu'elle juge nécessaires pour présenter l'offre aux actionnaires qui se trouvent dans un tel territoire.

Le 31 août 2022



E-L FINANCIAL CORPORATION LIMITED

AVIS DE MODIFICATION DE L'INFORMATION DANS LA NOTE D'INFORMATION À L'ÉGARD DE L'OFFRE DE RACHETER EN ESPÈCES JUSQU'À 100 000 000 \$ DE SES ACTIONS À UN PRIX D'AU MOINS 825,00 \$ ET D'AU PLUS 975,00 \$ PAR ACTION ORDINAIRE

E-L Financial Corporation Limited (« E-L Financial » ou la « Société ») a préparé le présent avis de modification afin de donner avis à la date des présentes que la Société estime qu'à la date d'expiration, le capital versé par action devrait être d'environ 18,00 \$ pour l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et non de 36,45 \$, comme il est indiqué aux pages 31 et 33 de la note d'information relative à l'offre publique de rachat, et le présent avis de modification modifie la note d'information relative à l'offre publique de rachat pour refléter ce changement.

Les modalités de l'offre demeurent inchangées y compris le fait que l'offre peut être acceptée jusqu'à 17 h (heure de Toronto) le 26 septembre 2022 (la « date d'expiration ») ou à toute autre date ou autre moment auquel l'offre peut être prolongée par E-L Financial.

L'offre de la Société est assujettie aux modalités et aux conditions énoncées dans l'offre de rachat (l'« **offre de rachat** »), dans la note d'information relative à l'offre publique de rachat datée du 16 août 2022 (la « **note d'information** »), dans la lettre d'envoi (la « **lettre d'envoi** ») et dans l'avis de livraison garantie (l'« **avis de livraison garantie** ») s'y rapportant (documents collectivement appelés aux présentes l'« **offre** ») précédemment remis aux actionnaires.

Le présent avis de modification (l'« **avis de modification** ») doit être lu conjointement avec l'offre de rachat et la note d'information (avec l'offre de rachat, l'« **offre et note d'information** » ou la « **note d'information relative à l'offre publique de rachat** »), la lettre d'envoi et l'avis de livraison garantie (les « **documents relatifs à l'offre** »). Sauf indication contraire dans les présentes, les modalités et conditions énoncées dans les documents relatifs à l'offre demeurent applicables à tous égards. À moins que le contexte ne commande une autre interprétation, les termes clés utilisés dans le présent avis de modification et non définis dans les présentes qui sont définis dans l'offre et note d'information ont le sens qui leur est attribué dans l'offre et note d'information.

Dans les meilleurs délais après la date d'expiration, la Société fixera un seul prix par action (le « **prix de rachat** ») (qui sera d'au moins 825,00 \$ et d'au plus 975,00 \$ par action), qu'elle paiera en échange des actions valablement déposées en réponse à l'offre, sans que leur dépôt ait été révoqué, compte tenu du nombre d'actions déposées par voie de dépôts aux enchères et de dépôts au prix de rachat et des prix précisés par les actionnaires qui font des dépôts aux enchères. Le prix de rachat sera établi en supposant que les actions déposées par voie de dépôts au prix de rachat ont été déposées au prix de 825,00 \$ par action (soit le prix minimal par action aux termes de l'offre). Le prix de rachat représentera le prix par action le plus bas qui permettra à la Société de racheter le maximum d'actions valablement déposées en réponse à l'offre, sans que leur dépôt ait été révoqué, moyennant un prix de rachat maximum de 100 000 000 \$.

Le conseil d'administration a précédemment approuvé l'offre. Cependant, E-L Financial, son conseil d'administration, le courtier-gérant (au sens des présentes) ou le dépositaire ne font aucune recommandation aux actionnaires quant à savoir s'il convient de déposer ou de s'abstenir de déposer leurs actions en réponse à l'offre. Les actionnaires sont priés d'évaluer attentivement tous les renseignements donnés dans l'offre et de consulter leurs propres conseillers financiers, juridiques, en placement et en fiscalité avant de décider s'il convient de déposer des actions en réponse à l'offre et, le cas échéant, avant de décider du nombre d'actions à déposer.

Les actionnaires sont priés d'examiner attentivement les incidences fiscales découlant du rachat de leurs actions en réponse à l'offre. Se reporter à la rubrique 13 de la note d'information, « *Incidences fiscales* ».

Les actionnaires qui souhaitent déposer la totalité ou une partie de leurs actions en réponse à l'offre doivent respecter à tous égards la procédure de livraison indiquée dans l'offre et note d'information. Se reporter à la rubrique 5 de l'offre de rachat, « *Procédure de dépôt des actions* ».

L'offre expire à 17 h (heure de Toronto) le 26 septembre 2022, à moins d'être prolongée, modifiée ou retirée.

PERSONNE N'A ÉTÉ AUTORISÉ À RECOMMANDER AU NOM D'E-L FINANCIAL S'IL CONVIENT DE DÉPOSER OU DE VOUS ABSTENIR DE DÉPOSER DES ACTIONS EN RÉPONSE À L'OFFRE. PERSONNE N'A ÉTÉ AUTORISÉ À FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS OU À FAIRE DES DÉCLARATIONS RELATIVEMENT À L'OFFRE QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE OFFRE. SI DE TELLES RECOMMANDATIONS OU DÉCLARATIONS VOUS SONT FAITES OU SI DE TELS RENSEIGNEMENTS VOUS SONT FOURNIS, IL NE FAUT PAS Y PRÊTER FOI NI CONSIDÉRER QU'ILS ONT ÉTÉ AUTORISÉS PAR E-L FINANCIAL.

Aucune commission de valeurs mobilières du Canada, des États-Unis ou d'un autre territoire n'a approuvé ou désapprouvé la présente offre ni ne s'est prononcée sur le bien-fondé ou le caractère équitable de cette offre ou sur le caractère adéquat ou l'exactitude des renseignements contenus dans la présente offre. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction criminelle.

Toute question ou demande de renseignements concernant l'offre doit être adressée au dépositaire ou au courtier-gérant, à leurs adresses et numéros de téléphone ou de télécopieur indiqués ci-dessous.

Le courtier-gérant de l'offre est :

Scotia Capitaux Inc.

**Scotia Plaza
40 King Street West
64^e étage
Toronto (Ontario)
M5H 1H1**

**Téléphone : 416-945-4642
Courriel : Joe.Kulic@scotiabank.com**

Le dépositaire de l'offre est :

Services aux investisseurs Computershare inc.

**100 University Ave, 8^e étage
Toronto (Ontario)
M5J 2Y1**

**Téléphone : 1-514-982-7555
Télécopieur : 1-888-453-0330
Courriel : corporateactions@computershare.com**

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations dans le présent avis de modification à propos de l'offre, comme les modalités et conditions de l'offre, le nombre total d'actions qui seront rachetées aux fins d'annulation en réponse à l'offre, la date d'expiration prévue de l'offre et le capital versé prévu, de même que d'autres événements ou faits à venir sont des « **déclarations prospectives** » au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Les déclarations prospectives se reconnaissent à l'emploi de verbes ou d'expressions comme « **s'attendre à** », « **planifier** », « **avoir l'intention de** », « **croire** », « **considérer** », « **estimer** », « **prévoir** » ou à l'emploi de termes comme « **tendances** », « **indications** », « **probable** », « **potentiel** », « **éventuel** » ou de termes similaires. Les déclarations prospectives sont fondées sur les estimations et les hypothèses de la Société à la lumière de son expérience et de sa perception des tendances qu'elle a observées jusqu'à maintenant, de la situation actuelle et de l'avenir prévisible, et compte tenu d'autres facteurs que la Société croit pertinents et raisonnables dans les circonstances, mais rien ne garantit que ces estimations et hypothèses se concrétiseront ni que les attentes de la Société concernant la présente offre ou les faits à venir se réaliseront.

De par leur nature, les déclarations prospectives obligent la Société à poser des hypothèses et font intervenir des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que la situation réelle diffère considérablement des prévisions. Ces risques et incertitudes comprennent, notamment le risque de marché, y compris le risque boursier, le risque de couverture, le risque de taux d'intérêt et le risque de change; le risque de liquidité, le risque de crédit, y compris le risque de contrepartie; le risque politique, y compris dans les marchés émergents; le risque d'assurance, y compris le risque de mortalité, le risque lié au comportement des assurés, le risque lié aux dépenses, le risque de morbidité, le risque lié à la conception et à la tarification des produits, le risque lié à la souscription et aux sinistres, le risque de réassurance; le risque opérationnel, y compris le risque juridique et réglementaire, le risque lié aux modèles, le risque lié aux ressources humaines, le risque lié aux tiers, le risque lié à la technologie, à la sécurité de l'information et à la continuité des activités; et le risque commercial et le risque stratégique, y compris le risque lié à la concurrence, le risque lié à la solidité financière, le risque lié à l'adéquation des fonds propres, le risque lié aux canaux de distribution, le risque lié aux modifications de la législation fiscale applicable, le risque lié aux litiges, le risque lié à la réputation, le risque lié aux politiques de gestion des risques, le risque lié à la propriété intellectuelle, le risque lié à la propriété importante d'actions et le risque lié à la pandémie de COVID-19.

D'autres facteurs pourraient également faire en sorte que les attentes de la Société à l'égard de l'offre diffèrent considérablement de celles exprimées ou sous-entendues par les déclarations prospectives, concernant par exemple la capacité de la Société à réaliser l'offre selon le calendrier prévu; le financement des rachats d'actions en réponse à l'offre au moyen d'une combinaison de liquidités disponibles à tirer sur la facilité de prêt sur marge existante d'E-L Financial et de l'encaisse disponible; la disponibilité de ressources financières et de fonds de roulement après la réalisation de l'offre; la poursuite des occasions d'affaires dans l'avenir; le fait que le marché des actions ne soit pas moins liquide de façon importante après la réalisation de l'offre que le marché qui existe au moment de l'offre, la satisfaction ou la renonciation aux conditions de l'offre, et la mesure dans laquelle les actionnaires décident de déposer leurs actions à l'offre, et les avantages attendus de l'offre. Il ne s'agit pas là d'une liste exhaustive de tous les facteurs capables d'avoir une incidence sur la Société et sur l'offre. Le lecteur qui se fonde sur des déclarations prospectives pour décider de déposer des actions en réponse à l'offre est prié d'examiner attentivement ces facteurs et de prendre en compte les autres incertitudes et éventualités et l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives ont pour but d'indiquer aux lecteurs les attentes de la direction. Elles pourraient ne pas convenir à d'autres fins, de sorte que les lecteurs ne doivent donc pas s'y fier indûment. En outre, à moins d'indication contraire, les déclarations prospectives contenues dans la présente offre sont faites en date des présentes, et la Société n'a pas l'intention et décline toute obligation de les mettre à jour ou de les réviser à la lumière de nouveaux éléments d'information, d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf si elle y est tenue par la loi. Les déclarations prospectives contenues dans la présente offre sont expressément visées par la présente mise en garde. Plus de précisions et de détails sur ces facteurs et d'autres facteurs se retrouvent dans l'offre et dans la notice annuelle de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 ainsi que dans le rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 et dans le rapport de gestion de la Société pour les périodes de trois et de six mois terminées le 30 juin 2022, lesquels peuvent être consultés sous le profil de la Société à l'adresse www.sedar.com (« **SEDAR** »).

MONNAIE

Toutes les sommes d'argent indiquées dans le présent avis de modification, l'offre de rachat et la note d'information sont exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire.

AVIS DE MODIFICATION DE LA NOTE D'INFORMATION RELATIVE À L'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT

Le présent avis de modification modifie la note d'information relative à l'offre publique de rachat émise par le conseil d'administration de la Société visant à offrir de racheter à des fins d'annulation un nombre d'actions ordinaires de la Société valablement déposées et dont le dépôt n'a pas été révoqué (les « **actions** ») moyennant un prix de rachat global n'excédant pas 100 000 000 \$, le prix de rachat de toute action prise en livraison étant établi de la façon décrite dans la note d'information relative à l'offre publique de rachat, mais celui-ci devant être d'au moins 825,00 \$ et d'au plus 975,00 \$ par action, selon les modalités énoncées dans la note d'information relative à l'offre publique de rachat.

The Corporation a préparé le présent avis de modification afin de donner avis que la Société estime qu'à la date d'expiration, le capital versé par action devrait être d'environ 18,00 \$ pour l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et non de 36,45 \$, comme il est indiqué aux pages 31 et 33 de la note d'information relative à l'offre publique de rachat, et le présent avis de modification modifie la note d'information relative à l'offre publique de rachat pour refléter ce changement.

RÉVOCATION DU DÉPÔT D' ACTIONS DÉPOSÉES

Sauf indication contraire dans la présente rubrique, les dépôts d'actions en réponse à l'offre seront irrévocables. Un dépôt d'actions en réponse à l'offre peut être révoqué à tout moment par l'actionnaire a) avant la date d'expiration, b) tant que la Société n'a pas pris livraison des actions avant que le dépositaire n'ait effectivement reçu un avis de révocation à leur égard, ou c) lorsque la Société n'a toujours pas réglé les actions trois jours ouvrables après en avoir pris livraison.

Pour qu'une révocation prenne effet, un avis de révocation écrit ou imprimé doit être effectivement reçu par le dépositaire avant 17 h (heure de Toronto) à la date applicable indiquée ci-dessus, au lieu où les actions en question ont été déposées. Cet avis de révocation doit i) être signé par la personne qui a signé la lettre d'envoi accompagnant les actions dont le dépôt est révoqué, ou pour le compte de cette personne, ou, dans le cas d'actions remises par un adhérent de CDS ou de DTC, il doit être signé par l'adhérent exactement comme son nom est inscrit sur la confirmation d'inscription en compte ou le message de l'agent applicable, ou être accompagné d'une preuve suffisante pour le dépositaire que la personne qui révoque le dépôt est maintenant le propriétaire véritable des actions; ii) préciser le nom de la personne qui a déposé les actions dont le dépôt est révoqué, le nom du porteur inscrit (s'il s'agit d'une autre personne que la personne qui a déposé les actions) ainsi que le nombre d'actions dont le dépôt est révoqué. Si les certificats attestant les actions déposées en réponse à l'offre ont été remis ou autrement signalés au dépositaire, alors, avant la libération de ces certificats, l'actionnaire déposant doit communiquer les numéros de série des certificats représentant les actions dont le dépôt est révoqué et faire garantir la signature de l'avis de révocation par un établissement admissible, sauf dans le cas d'actions déposées par un établissement admissible. Si des actions ont été déposées selon la procédure de transfert par inscription en compte indiquée à la rubrique 5, l'avis de révocation doit également préciser le nom et le numéro du compte auprès de DTC ou de CDS, selon le cas, qui doit être crédité des actions dont le dépôt est révoqué et par ailleurs se conformer à la procédure de DTC ou de CDS. L'actionnaire qui a utilisé plus d'une lettre d'envoi ou a par ailleurs déposé plus d'un groupe d'actions peut révoquer le dépôt des actions en utilisant soit des avis de révocation distincts, soit un avis de révocation combiné, pour autant que les renseignements précisés ci-dessus y soient inclus. **Un dépôt d'actions déposées en réponse à l'offre ne peut être révoqué qu'en conformité avec la procédure indiquée ci-dessus. La révocation ne prendra effet qu'au moment où le dépositaire aura effectivement reçu un avis de révocation valablement rempli et signé.**

L'actionnaire qui souhaite révoquer un dépôt d'actions qu'il détient par l'entremise d'un courtier en valeurs mobilières, d'une banque commerciale, d'une société de fiducie ou d'un intermédiaire doit immédiatement communiquer avec cet intermédiaire pour que soient prises les mesures nécessaires à la révocation.

L'intermédiaire peut toutefois avoir ses propres échéances pour la révocation du dépôt de vos actions, lesquelles diffèrent de celles qui sont énoncées dans la présente offre de rachat. Nous vous recommandons de communiquer avec lui pour les connaître.

Les adhérents de CDS et de DTC sont priés de communiquer avec ce dépositaire au sujet de la révocation d'un dépôt d'actions.

Toute question concernant la forme et la validité (y compris le moment de réception) des avis de révocation sera tranchée par la Société, à son entière appréciation. Sa décision sera définitive et liera toutes les parties. Rien n'oblige la Société, le dépositaire ou toute autre personne à donner avis d'une irrégularité dans un avis de révocation et personne n'encourt de responsabilité pour avoir omis de le faire.

Les actions dont le dépôt est dûment révoqué seront réputées ne pas être déposées en réponse à l'offre. Toutefois, elles pourront être déposées de nouveau avant la date d'expiration en suivant les formalités indiquées dans l'offre de rachat, à la rubrique « *Procédure de dépôt des actions* ».

Si la Société prolonge la durée de validité de l'offre, est retardée dans son rachat des actions ou se trouve pour quelque raison que ce soit dans l'impossibilité de racheter des actions aux termes de l'offre, le dépositaire pourra alors, sans préjudice des droits de la Société aux termes de l'offre et sous réserve des lois applicables, retenir pour le compte de la Société toutes les actions déposées, auquel cas le dépôt de ces actions ne pourra être révoqué sauf dans la mesure où les actionnaires déposants disposent des droits de révocation indiqués à la présente rubrique.

Pour obtenir de l'aide pour révoquer le dépôt de vos actions, vous devriez communiquer avec votre courtier en valeurs ou le dépositaire, Services aux investisseurs Computershare inc., au 100 University Avenue, 8^e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, sans frais : 1-514-982-7555. Courriel : corporateactions@computershare.com.

AUTRES MODIFICATIONS DES DOCUMENTS RELATIFS À L'OFFRE

Les modifications corrélatives aux documents relatifs à l'offre conformément au présent avis de modification sont réputées être apportées, au besoin, aux documents relatifs à l'offre. Sauf indication contraire dans le présent avis de modification, les conditions énoncées dans l'offre de rachat et note d'information demeurent en vigueur, sans modification.

AUCUN CHANGEMENT IMPORTANT DANS LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

À l'exception de ce qui est divulgué publiquement, aucun des administrateurs ou dirigeants de la Société n'a connaissance de quelque information qui indique un changement important dans les affaires de la Société depuis la date de ses derniers états financiers publiés, soit ses états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2022 et pour la période terminée à cette date et le rapport de gestion s'y rapportant, chacun d'eux pouvant être consulté sur SEDAR (www.sedar.com) sous le profil d'émetteur de la Société.

DROITS DE RÉSOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

Les lois sur les valeurs mobilières établies par les autorités législatives au Canada confèrent aux porteurs de titres de l'émetteur visé, en plus des autres droits qu'ils peuvent avoir, le droit de demander la nullité, la révision du prix ou des dommages-intérêts lorsqu'une note d'information, une circulaire ou un avis qui doit leur être transmis contient des informations fausses ou trompeuses. Toutefois, ces diverses actions doivent être exercées dans les délais déterminés. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

APPROBATION DE L'AVIS DE MODIFICATION

Le conseil d'administration a approuvé le contenu et l'envoi du présent avis de modification.

APPROBATION ET ATTESTATION

Le 31 août 2022

Le conseil d'administration d'E-L Financial Corporation Limited a approuvé le contenu et l'envoi aux actionnaires de l'avis de modification daté du 31 août 2022. Le présent document ne contient aucune information fausse ou trompeuse concernant un fait important ni n'omet de fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite.

(Signé) « *Duncan N.R. Jackman* »

Président du conseil, président
et chef de la direction

(Signé) « *Scott F. Ewert* »

Vice-président et chef des finances

Au nom du conseil d'administration

(Signé) « *James F. Billet* »

Administrateur

(Signé) « *Mark M. Taylor* »

Administrateur

CONSENTEMENT DE MCCARTHY TÉTRAULT S.E.N.C.R.L., S.R.L.

Au conseil d'administration d'E-L Financial Corporation Limited

Nous consentons à la mention de notre nom à la rubrique « *Incidences fiscales - Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes* » de la note d'information datée du 16 août 2022 telle que modifiée par le présent avis de modification.

Le 31 août 2022

(Signé) « *McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.* »

Les questions et les demandes d'aide concernant l'avis de modification peuvent être adressées au dépositaire aux adresses et numéros de téléphone et de télécopieur indiqués ci-dessous. Pour obtenir de l'aide au sujet de l'avis de modification, les actionnaires peuvent également communiquer avec leur courtier en valeurs mobilières, leur banque, leur société de fiducie ou autre intermédiaire. D'autres exemplaires de l'offre de rachat, de la note d'information, de la lettre d'envoi, de l'avis de livraison garantie et de l'avis de modification peuvent être obtenus auprès du dépositaire.

Bureau du dépositaire de l'offre :

En mains propres, par service de messagerie

Par la poste (sauf par courrier recommandé)

Services aux investisseurs Computershare inc.

Services aux investisseurs Computershare inc.

**100 University Ave, 8^e étage
Toronto (Ontario)
M5J 2Y1**

**C.P. 7021
31 Adelaide St. E.
Toronto (Ontario)
M5C 3H2**

À l'attention de Corporate Actions Dept.

À l'attention de Corporate Actions Dept.

Le courtier-gérant de l'offre est :

Scotia Capitaux Inc.

**Scotia Plaza
40 King Street West
64^e étage
Toronto (Ontario)
M5H 1H1**

**Téléphone : 416-945-4642
Courriel : Joe.Kulic@scotiabank.com**